

## PRÉFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
des Pays de la Loire

Nantes, le 5 janvier 2016

Service intermodalité, aménagement et logement  
Division politiques techniques de l'aménagement

Titre	
<b>Objet :</b>	<b>CRPB Pays de la Loire – réunion du 20 novembre 2015</b>
<b>Participants :</b>	Voir liste jointe ci-dessous
<b>Diffusion :</b>	Participants, membres excusés, publication sur site Internet DREAL PdL, Direction de la DREAL.
<b>Document :</b>	A15ALG096
<b>Rédacteur :</b>	Alexia Le Gall

## compte rendu

Le comité régional des professionnels du bâtiment, présidée par **Isabelle Valade** s'est réuni le vendredi 20 novembre 2015.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants :

1. Restitution de l'étude sur « les groupements d'entreprises dans le secteur du bâtiment, en Pays de la Loire », proposée par le CRPB et menée par la CERC Pays de la Loire, sous maîtrise d'ouvrage de la Direccte,
2. La loi de transition énergétique pour la croissance verte : rénovation énergétique des bâtiments,

3. Retour sur le colloque « stimuler la rénovation énergétique de l'habitat en Pays de la Loire », du 1<sup>er</sup> octobre 2015 : suite à donner,
4. Suites données à l'étude de faisabilité de la structuration de la filière chanvre, pilotée par la DREAL,
5. Contrôle du respect des règles de la construction: bilan de l'année 2014,
6. Questions diverses.

Les exposés et présentations liés à ces différents points ont suscité les observations et échanges suivants :

### **1. Restitution de l'étude sur « les regroupements d'entreprises dans le secteur du bâtiment, en Pays de la Loire » :**

Conduite sous maîtrise d'ouvrage de la DIRECCTE, cette étude identifiée et suscitée lors du comité des professionnels du 22 novembre 2013, a été menée par la CERC Pays de la Loire. **(Voir diaporama joint).**

La présentation synthétique de l'étude faite en séance par **Pierre-Yves Le Foll**, met en avant la distinction à opérer entre les groupements momentanés et les groupements permanents . Les premiers constitués en vue d'un chantier, présentent un mandataire et des co-traitants (une convention lie les entreprises entre elles, mais chacune a un lien contractuel avec le maître d'ouvrage), tandis que les seconds constituent une structure unique (GIE,SARL, SAS, Coopérative ...) qui contracte avec le maître d'ouvrage et fédère des partenaires co-traitants.

En Pays de la Loire, il est dénombré en 2015, 27 groupements permanents représentant 320 entreprises ( dont 149 en Vendée) et 2730 salariés.

En observations et commentaires :

- la DIRECCTE fait valoir la dimension humaine et l'efficacité de ces modes d'organisation ; par ailleurs, elle confirme la pertinence des outils « Dinamic » et « CAPEA » , outils de conseil et d'accompagnement aux entreprises dans leurs évolutions.

- Qualibat met en perspective la qualification 8632 intitulée « Efficacité énergétique, offre globale » qui se situe dans ce même esprit et ouvre droit aux aides publiques (CITE,...)

- Novabuild met en évidence que la « charte régionale pour stimuler la rénovation énergétique de l'habitat » comprend un levier « 6 » qui porte sur le regroupement des entreprises dans le cadre du marché et des chantiers de la rénovation de l'habitat privé.

Isabelle Valade propose que les travaux menés dans le cadre du levier 6 de la charte soient régulièrement présentés au CRPB.

### **2. La loi de transition énergétique et de croissance verte :**

**Benoît ROCHER**, présente les grandes lignes des dispositions de la loi qui concernent le bâtiment sur les 4 volets suivants : les objectifs de la politique énergétique et leur intégration dans les politiques publiques, les mesures relatives aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, les mesures liées à la construction neuve et à l'urbanisme, et les modes de financement. **(Voir diaporama joint).**

La DREAL tiendra à jour sur son site internet, en consultation publique, la liste des décrets et textes réglementaires d'application de cette loi.

### **3. Retour sur le colloque « Stimuler la rénovation énergétique de l'habitat privé » du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :**

Cette action a accueilli environ 140 participants, dont 70 professionnels et 52 représentants de collectivités (dont une quinzaine d'élus) : les objectifs du colloque ont été globalement bien remplis ; il s'agissait à la fois de présenter un panorama global du dispositif d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique, et d'inscrire cet événement dans le cadre de la COP 21.

L'apport principal a été la présentation du tissu d'acteurs qui contribue à la rénovation énergétique de l'habitat dans toute sa diversité.

**Vincent OTEKPO** présente la synthèse des 50 fiches d'évaluation collectées à la fin du colloque : les observations / suggestions / commentaires exprimés par les participants à ce colloque font ressortir un besoin de lisibilité et d'échange concernant le dispositif et ses évolutions et ce même besoin d'échange ressort également à propos des aspects techniques de la rénovation énergétique.

Selon le statut des participants – professionnels, PRIS, collectivités - ces besoins ne sont pas de même nature :

- les professionnels sont demandeurs de retours d'expériences, de journées techniques ..
- les PRIS souhaitent renforcer la coopération des PRIS en échangeant les outils et les expériences
- les collectivités sont demandeuses de rencontres entre EPCI « plateformes de rénovation énergétique » et d'échanges entre EPCI concernés par l'obligation de réaliser un plan climat énergie territorial.

Les échanges portent sur une suite à donner vis à vis des professionnels.

Les suggestions / commentaires apportés après cette présentation posent plus généralement, la question d'un outil (par exemple d'un centre de ressources) permettant d'assurer davantage de lisibilité aux différentes actions, d'assurer un retour d'expériences régulier (visites, journées d'études) et d'échanger sur des problématiques techniques (rénovation de collectifs par exemple).

L'UNSFa rappelle à ce propos les formations continues ouvertes au public, qu'elle organise périodiquement.

### **4. Présentation de l'étude « structuration de la filière chanvre en Pays de la Loire » :**

**Alexia Le Gall** présente le contexte, le contenu et les suites données à cette étude. Cette étude consistait à examiner la faisabilité de la structuration de la filière chanvre en Pays de la Loire et à proposer une stratégie et une méthode de travail en vue de la mise en œuvre de cette structuration. **(Voir diaporama joint).**

Placée sous maîtrise d'ouvrage DREAL, cette étude a été menée par Construction et BioRessources d'octobre 2014 à juillet 2015 : elle a conclu à la pertinence de la structuration de la filière chanvre en Pays de la Loire et la méthodologie de travail adoptée a permis que la filière se structure tout au long de l'étude.

Le rapport et la synthèse de l'étude sont disponibles sur le site internet de la DREAL (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/structuration-de-la-filiere-chanvre-en-pays-de-la-a3629.html>).

Interchanvre rappelle la particularité des matériaux biosourcés, notamment du chanvre, dont les phénomènes de transferts de vapeur d'eau et de changement de phase qui ont lieu au sein de la paroi permettent d'amortir les variations de température et ainsi d'améliorer la performance énergétique d'un bâtiment (pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/document152368>).

Interchanvre porte également à la connaissance des membres le rapport du CESE sur les filières lin et chanvre (pour plus d'informations : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/les-fili-res-lin-et-chanvre-au-c-ur-des-enjeux-des-mat-riaux-biosourc-s-mergents>).

Aujourd'hui, l'animation des travaux est co-pilotée par la DREAL et Novabuild et un plan d'actions et un calendrier sont en place jusqu'à l'été 2016. Pierre-Yves Legrand et Juliette Lavisse font état des actions menées depuis septembre 2015, à savoir la visite du bâtiment multi-accueil de Saint Etienne de Montluc et la réunion de filière du 6 novembre dernier.

#### **5. Contrôle du respect de la réglementation de la construction, bilan 2014 :**

Sébastien Launay présente le bilan 2014 qui fait état de 70 opérations contrôlées par le CEREMA avec l'assistance des DDT(M) sur les rubriques acoustique, thermique, parasismique, accessibilité, sécurité incendie, aération des logements, garde-corps et sécurité domestique. Pour ce qui concerne l'accessibilité, particulièrement d'actualité cette année, le bilan souligne que sur 25 opérations contrôlées, 23 présentent des non-conformités.

*(Voir diaporama joint).*

Isabelle Valade constate que ce nombre important de non-conformités sur la rubrique accessibilité est récurrent depuis plusieurs années et le bilan 2013 en comportait aussi une proportion très importante. Cet état de fait est révélateur d'une défaillance insupportable dans la chaîne de la construction. Après un débat sur la chaîne de responsabilité, Isabelle Valade propose de mettre en place un travail de retour d'expérience, pour approfondir les raisons de ces non-conformités (leurs origines, en quoi elles consistent, pourquoi elles perdurent, comment les éviter .. ), sur la base des bâtiments contrôlés.

Participeront à ces travaux notamment la FPI, les architectes, Untec Ouest, les bureaux de contrôles, Novabuild, la FFB, la CAPEB, le CEREMA et les DDT.

Afin de faire connaître l'action « contrôle des règles de construction » (CRC) et inciter les acteurs de la construction à plus de vigilance, la DREAL Pays de la Loire vient de faire éditer une plaquette compilant les données recensées au cours des 3 dernières années de contrôle (2012 à 2014) auprès des DDT(M) et du CEREMA.

La plaquette à l'attention des professionnels et du public, illustre les thèmes contrôlés et les non conformités les plus fréquentes. Elle est disponible sur le site de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-sur-le-contrôle-des-regles-de-la-a3640.html>

#### **6. Questions diverses :**

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 12h30.

Le chef du service intermodalité, aménagement et logement

Signé I VALADE